



La Commission européenne a décidé mercredi que la législation existante de l'UE sur la protection de la nature et de la biodiversité ne sera pas remise à plat, une victoire pour les défenseurs de l'environnement après deux ans de campagne acharnée.

L'exécutif européen, soucieux d'alléger certaines charges administratives dans les domaines concernés, avait lancé en 2014 l'examen des directives Oiseaux (datant de 1979) et Habitats (1992), deux grands textes fondateurs de la protection de la nature en Europe.

« La Commission va développer un plan d'action pour corriger les carences rencontrées dans l'application » des deux directives, a expliqué le porte-parole de la Commission Margaritis Schinas lors d'un point presse.

Le passage en revue des directives avait donné lieu à une mobilisation sans précédent des défenseurs de l'environnement, avec la formation d'une coalition de 200 ONG dans les différents pays membres de l'UE....

Source : [VICTOIRE pour les défenseurs de l'environnement: la loi sur la protection de la nature ne changera pas - RTL Info](http://www.hainaut-developpement.be/victoire-pour-les-defenseurs-de-lenvironnement-la-loi-sur-la-protection-de-la-nature-ne-changera-pas)

© Hainaut Développement